



Saint-Germain-en-Laye, le 5 août 2020

Convention citoyenne pour le climat.

Question posée : « comment réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans le respect de la justice sociale ? »

Notre association a tenu à analyser tant le processus démocratique adopté que la validité technique des propositions contenues dans le rapport. La démarche originale initiée par cette convention est en effet au cœur de la mission que nous nous sommes donnée en révisant nos statuts en 2005 : concilier environnement et démocratie.

Pour le processus démocratique, il est légitime de se poser la question : la représentation nationale, que ce soit le législatif ou l'exécutif, est-elle à ce point éloignée des aspirations et des soucis des citoyens qu'il faille inventer d'autres modes de démocratie, et si oui la solution adoptée est-elle plus en ligne avec ceux-ci et peut-elle être directement adoptée par le parlement ?

Pour la validité technique des solutions proposées, nous en avons sélectionné quelques-unes dans les thèmes suivants, se déplacer, se loger et l'artificialisation des sols.

Notre conclusion est que le processus démocratique choisi est une initiative à retenir, à l'évidence la représentation nationale ne couvre pas ou ne couvre plus si elle l'a couverte dans le passé le spectre social tel qu'il a résulté du mode de sélection choisi. De même, la démarche Grand Débat à laquelle nous avons contribué (19 février 2019) si elle avait été une réussite en termes de participation n'avait pas réuni un échantillon socialement aussi représentatif et varié.

Restent deux questions de fond qui ne sont pas abordées dans la déclaration en tête de la synthèse du rapport :

Comment concilier ce nouveau processus avec le fonctionnement démocratique actuel tel qu'il résulte de la constitution ? aucune assemblée constituante ou commission des lois n'a été réunie pour l'élaborer. Constatant par exemple sur le thème se loger qu'une fois encore les mêmes critères techniques sont avancés de Dunkerque à Ajaccio et de Brest à Perpignan, ce qui est une absurdité technique et économique, n'aurait-il pas mieux valu utiliser en relai du Conseil Economique, Social et Environnemental la latitude que laisse aux collectivités territoriales l'article 71 de la constitution pour

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association agréée au niveau départemental pour la défense de l'environnement adresse : Maison des Associations – 3 rue de la république – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

[www.lesateliersdelenvironnement.org](http://www.lesateliersdelenvironnement.org) [contact@lesateliersdelenvironnement.org](mailto:contact@lesateliersdelenvironnement.org)

organiser ce type de processus démocratique au niveau des nouvelles communautés de communes / métropoles et décliner techniquement et démocratiquement au niveau local les solutions « nationales » déjà connues depuis des lustres ?

La COP 21 et les suivantes ont pleinement pris en compte la dimension mondiale du changement climatique, ainsi que sa dimension économique fondamentale. Si l'exercice de la convention climat peut très bien se comprendre comme une déclinaison nationale des objectifs fixés par les COP et l'Union Européenne en relai continental, les actions mises en avant sont la plupart du temps des actions de type réglementaire / obligation, nulle part n'intervient la notion fondamentale de prix du carbone émis, paramètre essentiel mis en avant par la plupart des économistes qui se sont attelés à la question du changement climatique. Il n'est pourtant pas contradictoire dans une économie de marché de donner un prix au carbone, et de corriger ses effets sociaux par des mesures fiscales avec une communication adaptée.

En pièces jointes figurent trois analyses des principales questions abordées, sélectionnées par leur taux d'approbation, sur les thèmes au cœur de notre mission, se déplacer, se loger et sur la problématique de l'artificialisation des sols.

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie :

Nous sommes une association créée en 2001 qui réunit des habitants de Saint-Germain-en-Laye et de sa région qui souhaitent, en toute liberté et sans affiliation partisane, s'impliquer dans le débat public tant sur les questions locales que nationales, voire européennes ou internationales. Le mot Ateliers qui figure dans notre nom n'a pas été choisi au hasard. Il caractérise notre démarche qui a pour ambition de participer à la vie publique en l'alimentant par des éléments factuels, des débats ouverts et contradictoires, des actions citoyennes..., et de porter la voix de la société civile à propos des problématiques locales ou plus larges. Nous sommes convaincus que les notions d'environnement et de démocratie sont étroitement liées et interdépendantes. Seuls des citoyens informés, responsables et actifs peuvent favoriser un véritable développement durable.

Notre action la plus visible est l'organisation annuelle de l'Opération Forêt Propre, nous contribuons fréquemment à la démocratie environnementale par l'organisation de soirées débat, et la publication d'avis sur les grands projets d'infrastructure et d'urbanisme.